

PROCEDURE DE RÉSERVATION SEJOURS FIN D'ANNEE 2024 – HIVER 2025

Le salarié doit retirer auprès de son Comité d'Entreprise, la fiche de présentation ainsi que le bulletin de réservation des séjours proposés aux dates suivantes:

SEJOURS	FIN D'ANNEE 2024	HIVER 2025
SEMAINE 1	Du samedi 21 décembre au samedi 28 décembre 2024	Du samedi 8 février au samedi 15 février 2025
SEMAINE 2	Du samedi 28 décembre 2024 au samedi 4 janvier 2025	Du dimanche 23 février au dimanche 2 mars 2025

Les bulletins sont téléchargeables sur le site internet du CIE THALES (rubrique séjour familles) ou sur le site internet du Hameau des Champs (page d'accueil).

Muni de son bulletin de réservation, le salarié doit contacter, par mail ou par téléphone, le gestionnaire du centre de vacances « LE HAMEAU DES CHAMPS » pour réserver son séjour et obtenir son numéro de dossier (obligatoire).

Les prix comprennent l'hébergement, l'ensemble des repas du jour d'arrivée (**entre 15h00 et 18h00**) au jour du départ (**10h00** et panier repas pour le midi) ainsi que les équipements et les activités proposées.

Le linge de toilette ainsi que le linge de lit sont fournis et le ménage (une fois par semaine) est assuré par le personnel de la structure. Les prix ne comprennent pas la taxe locale de séjour (due uniquement pour les adultes) (1,00€/nuit/adulte).

Pour des raisons d'hygiène, et quelles que soient leurs tailles les animaux, ne sont pas accueillis au « Hameau des Champs ».

Pour confirmer la réservation : le salarié devra faire parvenir **dans les 8 jours** au centre de vacances « LE HAMEAU DES CHAMPS » son dossier complet.

Le dossier comprendra :

Le bulletin de réservation avec cachet du CE et numéro de dossier + Chèque (à l'ordre du CIE THALES) ou justificatif de virement bancaire (IBAN : FR76 1027 80 63 4600 0211 6380 176) d'un montant de 30 % du montant total.

Le solde sera à régler par chèque, chèques-Vacances, E-Chèques-Vacances, espèce, CB ou virement instantané **à l'arrivée lors de la remise des clefs.**

Cette procédure permet au C.S.E, s'il le souhaite, de subventionner le séjour

Dans le cas où le Comité d'Entreprise du salarié ne participe pas à cette opération, il est possible d'obtenir un dossier d'information directement sur le site internet du CIE THALES : www.cie-thales.net (rubrique « Les séjours familles Arêches ») ou sur le site internet du HAMEAU DES CHAMPS : www.hameaudeschamps.fr ou en contactant

« LE HAMEAU DES CHAMPS »

280, route de Coutalon 73270 Arêches-Beaufort

M. Vincent GABORIT Tél. : 04.79.10.39.60 - E-mail : contact@hameaudeschamps.fr

DESISTEMENT D'UNE OU PLUSIEURS PERSONNES

PLUS DE 30 JOURS AVANT LE DEBUT DU SEJOUR	40,00 € forfaitaires de frais de dossier
MOINS DE 30 JOURS AVANT LE DEBUT DU SEJOUR	15 % du prix du séjour de la ou des personne(s) désistée(s)

CONDITION D'ANNULATIONS :

EN CAS DE DESISTEMENT OU D'ANNULATION DU FAIT DU SALARIE, LES SOMMES RETENUES SERONT LES SUIVANTES :

ANNULATION DOSSIER AVANT LE DEBUT DU SEJOUR	
PLUS DE 30 JOURS AVANT LE DEBUT DU SEJOUR	40,00 € forfaitaires de frais de dossier
ENTRE 30 ET 10 JOURS	Montant total de l'acompte
ENTRE 9 ET 1 JOUR	70 % de la valeur du séjour
NON PRESENTATION A LA DATE DU SEJOUR	100 % de la valeur du séjour

A noter : Le CIE ne propose pas d'assurance annulation aux salariés.